

Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 19 mars 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (5)

Collation 1 p. (7r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jacques-Nicolas Moret, 19 mars 1856, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/33924>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 mars 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Moret, Jacques-Nicolas \(1809-1868\)](#)

Lieu de destination Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)

Description

Résumé À propos d'une maison d'habitation à Guise pour Jacques-Nicolas Moret. Godin annonce à son cousin qu'il vient de visiter une maison convenable près de son établissement de Guise, dont le loyer est de 300 F, qui comprend 5 pièces habitables, un grenier, une cave, une pompe, un beau petit jardin donnant sur la rivière. Il lui demande de lui faire savoir quand sa liquidation se réalisera pour pouvoir réserver la maison si c'est encore possible. Il informe Jacques-Nicolas Moret qu'en raison de son mauvais état de santé, il n'a pas répondu à Jules et Charles qui lui demandaient un emploi, qu'il ne peut leur offrir, et il le prie de l'excuser auprès d'eux. Il ajoute qu'il est encore d'une santé fragile et attend le retour du printemps pour se rétablir.

Mots-clés

[Emploi](#), [Médecines parallèles](#), [Santé](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Moret, Jacques-Nicolas (1809-1868)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Familistère
- Industrie (petite)

Biographie Maître serrurier à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), né à Boué (Aisne) en 1809 et décédé à Guise (Aisne) en 1868. Fils de Nicolas Moret (1782-1841) et de Marie-Jeanne Mouroux, il est le cousin germain de Jean-Baptiste André Godin et père d'Amédée (1839-1891), de Marie et d'Émilie Moret (1843-1920). Son père Nicolas Moret est le fils aîné de Louis André Godin (1755-)

et Anne-Joseph Maréchal (1759-), son nom de naissance est Louis-Éloy Godin. Sous le Premier Empire, il prend le nom d'un cousin, Nicolas Moret, pour échapper à la conscription des guerres napoléoniennes et s'installe à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022
Dernière modification le 26/04/2023

1

Lundi le 19 mars 1836

Monseigneur l'abbé M. fut pour moi
un des meilleurs dans l'état de ma santé,
et vous n'avez pas engagé de malade que je n'eusse pas
trouvé une maison ou un emplacement où je
pouvais faire une maison confortable qui ne fût
pas fait à moins qu'il n'eût plus négocié de me reloger
dans celles qui étaient presque toutes à louer, j'eus
peur d'interrompre assez longtemps l'établissement que
j'avais commencé irrégulièrement lors de mon arrivée et j'en
veux assurer madame le 300. cinq pieds habitables
grande case romane avec petit pavillon distinct à
la rérière, je la laissais alors à l'agent de la
ménage pour temps de la vente de mes biens que
vous laurez entrepris le moment de votre liquidation
je vous assure que j'aurai tout moyen fait pour faire
possible de l'arranger mais je vous envoie la
pièce ci-jointe où il est question de cette chose
et une de Charles M. qui me demande tout ce
qu'il a de moins cher, je vous prie de faire tout ce
qu'il peut pour que je puisse faire usage de ce
qui sera nécessaire pour faire la vente de la maison
pour l'offrir à la vente de moins cher dans un établissement
qui ne pourra être occupé que lorsque les deux
maisons viendront être louées de leur côté
ou par deux toujours que l'autre sera utilisée pour
que le retour de quelques jours pour mon repos
me suffise ainsi que l'autre famille mes

antécédents affirment
sans malice que je suis un homme
assez habile pour faire une maison
comme celle-ci sans aucun préjudice à l'autre.

Monseigneur le Bonacire